

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2018**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

" " présents :17

" " ayant donné pouvoir : 06

" " votants :22

Date de la convocation : 27 juin 2018

Date de l'affichage :5 juillet 2018

PRÉSENTS :

EXCUSES : Ghislaine Benoit (pouvoir donné à Guy Saillard), Sébastien Bonjour (pouvoir donné à David Dussouillez), Laurence Millet (pouvoir donné à Annelise Martin), Sandrine Bador (pouvoir donné à Catherine Douard), Stéphane Leng (pouvoir donné à Jean-Louis Duprez), Alain Cusenier (pouvoir donné à Clément Pernot).

ABSENTS : Mme Catherine Guichardière.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Rahma Tbatou.

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Madame Rahma Tbatou est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Il y a pas mal d'absents ce soir. Je fais circuler la feuille de présence.

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2018 adressé le 26 juin 2018

M. le Maire.- Le procès-verbal de la séance du 3 mai vous a été adressé par mail le 27 juin.

Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Il faut désigner le Secrétaire de séance d'aujourd'hui. Ce sera Madame Rahma Tbatou.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Je vous demande d'adopter l'ordre du jour.

Les excusés : Ghislaine Benoit qui a donné pouvoir au maire. Sébastien Bonjour, a donné pouvoir à David Dussouillez. Laurence Millet donne pouvoir à Annelise Martin. Sandrine Bador donne pouvoir à Catherine Douard. Monsieur Stéphane Leng donne pouvoir à Jean-Louis Duprez. Alain Cusenier était souffrant, il donne pouvoir à Clément Pernot. Catherine Guichardière a donné pouvoir à Marianne Ramé qui n'est pas là !

Marianne m'avait prévenu qu'elle avait d'autres soucis en ce moment. Mais elle a pu venir en commission urbanisme.

Vous avez reçu les convocations en temps et en heure.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez sur vos tables les nouveaux tarifs de l'école de musique. C'est un arrêté. Il n'y a pas grand changement. On est passé à la mensualisation alors qu'avant c'était au trimestre.

Vous avez reçu les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation municipale. Renonciations au droit de préemption : il y a toute une liste que je ne vais pas vous lire.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Par courrier en date du 12 juin, Monsieur le Préfet a notifié l'accord de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le projet de rénovation du Rex, à hauteur de 30 %, soit 23 089 € de subvention sur un total de 76 964 €.

Nous pourrons donc, comme je l'avais annoncé il y a quelques mois, prévoir cette opération au budget 2019.

On avait le projet de refaire des toilettes "handicapés", de remettre les accès aux normes, de refaire l'intérieur des tentures et de changer les sièges. Ce projet n'était pas très conséquent (76 964 €) et nous avons une subvention de 30 %.

Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura a fait part de la subvention d'un montant de 1 800 € dans le cadre de la 8^{ème} édition du Festival de Jazz.

Merci au Président du Département. C'était un spectacle assez extraordinaire à l'Oppidum samedi soir. Les absents ont eu tort de ne pas venir.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Convention avec la Communauté de Communes : service informatique

M. Dussouillez.- C'est une convention que l'on passera au prochain conseil communautaire également.

"Afin d'organiser les relations entre la Communauté de Communes, la Ville de Champagnole, le CCAS de Champagnole et de répondre aux besoins du Centre de Gestion suite au départ de son technicien informatique, des conventions doivent être mises en place entre ces collectivités pour réaliser des économies d'échelle en mutualisant les moyens humains du service informatique.

Il convient de réactualiser ces conventions, tant à propos du personnel qu'au niveau du matériel.

Pour rappel, il avait été décidé, par délibération en date du 20 octobre 2010, de transférer le service informatique de la commune à la communauté de communes et d'établir une convention de mise à disposition des agents en faisant partie.

Cette organisation est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 avec les conditions suivantes :

- la commune de Champagnole rembourse, chaque année, à la communauté de communes, les salaires et charges du personnel ainsi que les frais assimilés, au prorata du temps de mise à disposition,

- chaque collectivité reste propriétaire des biens matériels et immatériels, prend en charge les frais de fonctionnement et en assure le renouvellement,

- le coût des ressources propres au service informatique est réparti comme suit :

- En fonction du nombre d'utilisateurs permanents pour le matériel, les logiciels et leur maintenance,

- En fonction du nombre de postes téléphoniques pour les réseaux et matériels téléphonique ainsi que leur maintenance,

- un forfait est établi pour les dépenses annexes (climatisation serveur, fournitures...)

Cette organisation de travail est satisfaisante pour les deux collectivités et il est donc proposé de la prolonger mais également de la faire évoluer. En effet, il convient de réactualiser cette convention et de prendre en compte les évolutions du service informatique mais également des services et besoins de la Ville de Champagnole. Il convient également d'intégrer le C.C.A.S. de Champagnole à cette convention.

Ainsi, à présent, il sera établi une convention tripartite entre la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, la Ville de Champagnole et le C.C.A.S. de Champagnole pour la mise à disposition du personnel du service informatique, à savoir un agent cadre A, un adjoint technique et un apprenti.

La clef de répartition proposée pour la gestion des coûts est la suivante :

- base : brut + charges des salaires des agents intervenants,
forfait pour maintenance infrastructure, électricité/climatisation, accès internet, copies/fournitures

- nombre de postes concernés

- type de poste : logiciel métier (majoration), bureautique, postes des écoles (coefficient de minoration).

Pour information, le coût total annuel du service est actuellement de 87 100 €. Compte tenu des clés de répartition définies, la communauté de communes représente 24,58 % de la charge, la ville 70,89 % et le CCAS 4,53 %.

Par ailleurs, la communauté de communes va conclure une autre convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura, qui occupe le même bâtiment. Mais outre la maintenance matériel et logiciels, la prestation comprend des projets structurants, l'optimisation des ressources et la réparation prioritaire des incidents de connexion. Cette partie « projets » sera comptabilisée selon les heures passées. Le coût imputable au centre de gestion viendra en soustraction du coût du service ensuite réparti entre la CC, la ville et le CCAS.

Ainsi, le coût finalement à la charge de la ville sera d'environ 50 000 €.

Après avis de la commission Sécurité, Personnel et Communication, il sera proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention entre la communauté de communes, la ville de Champagnole et le CCAS concernant le service informatique. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires et accepter le versement à la communauté de communes de la somme imputable à la ville chaque année."

Cette convention existait déjà, il a fallu refaire une mise à jour pour comptabiliser les heures effectives de chacun. On arrive à un coût pour la ville qui sera, pour cette année, de 50 000 €.

Avez-vous des questions ?

M. Duprez.- Pas de remarque.

M. Dussouillez.- On va passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci pour cette convention.

2. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- "Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
ATELIERS MUNICIPAUX	Adjoint technique territorial Contrat à durée déterminée (35/35 ^{ème})	Adjoint technique territorial Stage au 01/07/2018 (35/35 ^{ème})
	Adjoint technique territorial Contrat à durée déterminée (35/35 ^{ème})	Adjoint technique territorial Stage au 01/07/2018 (35/35 ^{ème})
RESSOURCES HUMAINES	Adjoint administratif territorial Contrat à durée déterminée (35/35 ^{ème})	Adjoint administratif territorial Stage au 01/07/2018 (35/35 ^{ème})

Ces trois postes (mécanicien, plombier et gestionnaire paie/RH) étaient pourvus par contrat depuis l'an dernier, à la suite de mutations ou départs en retraite. Les agents vont à présent être intégrés en tant que stagiaires de la fonction publique, avant une possible titularisation dans un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018."

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- C'est dans la suite logique. On les avait embauchés pour remplacer des départs en retraite sur des métiers spécifiques. Au bout d'un an, ils donnent satisfaction, ils intègrent donc la fonction publique.

En gros, ils sont un an en contrat, donc plus ou moins à l'essai. C'est une démarche tout à fait logique.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

M. le Maire.- Merci David.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3. Attribution de subvention : Musique au fil de l'Ain

Mme Martin.- "L'association « Musiques au fil de l'Ain » organise un concert « Orgue et Trompette » par Pierre Kumor et Christian Bacheley, le vendredi 6 juillet à l'église de Champagnole.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 19 juin dernier, ont émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 600 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 600 € à l'association « Musiques au fil de l'Ain »."

L'association est représentée par Stéphane Ganard ou Christophe Cerhak, bien connus à l'école de musique de Champagnole.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

4. Bibliothèque : Convention JuMEL

Mme Martin.- "Le Département du Jura assure depuis 2007, dans le cadre de sa mission de développement de la lecture publique, la gestion du portail départemental JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne) qui comprend un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du département, un système de prêt de documents bénéficiant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes ainsi que l'accès à des ressources numériques.

Depuis cette date, une convention complétée par un avenant annuel régit les modalités de participation de la Bibliothèque de Champagnole au Portail JuMEL.

Pour l'année 2018, l'avenant à la convention rappelle les principes de fonctionnement avec l'implication des bibliothèques ainsi que la participation financière de la commune pour un montant de 791,60 € basé sur une population de 7 916 habitants.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le mardi 19 juin 2018, ont émis un avis favorable à ce dossier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant à la convention JuMEL et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Vous pouvez avoir l'impression qu'on l'a passée il n'y a pas longtemps. C'est ce que j'ai dit à Laurent. En fait, on avait passé à l'automne dernier la convention 2017. Les mois passent vite ! Et comme on passe un peu plus tôt la convention 2018, c'est un peu proche.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

5. Festival de Théâtre : Attribution des primes

Mme Martin.- "Pour la cinquième édition du Festival de Théâtre amateur de Champagnole, qui s'est déroulé les 26, 27 et 28 avril 2018 dans la salle du Rex, le règlement prévoyait l'attribution de récompenses aux compagnies de théâtre amateur désignées par un jury.

Aussi, dans ce cadre, il convient d'attribuer les récompenses suivantes :

- 600 € à la troupe de la Vapeur (Arbent)
- 400 € à la troupe Farfadet du Nanchez (Prénoval - Les Piards)
- 200 € à la troupe Noo Virgule (Saint-Laurent)

Par ailleurs, une somme de 400 € est attribuée à la troupe de théâtre 1,2,3 Soleil en compensation de la tenue d'une buvette qui n'a pas donné les résultats escomptés.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le mardi 19 juin 2018, ont émis un avis favorable à l'attribution de ces primes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces versements selon les conditions définies ci-avant et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

6. Attribution de subvention

Mme Bailly.- "Considérant les bons résultats du club, notamment sa participation à des compétitions de niveau national ou international, et les coûts supplémentaires engendrés, les membres de la commission Affaires Sportives, réunis le 19 juin 2018, proposent d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Judo Club Champagnolais.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention."

En sachant que les deux vétérans, Messieurs Courtois et Pasteur qui sont en international prennent tous les frais à leur propre charge pour que le club puisse subvenir aux plus jeunes.

M. Duprez.- Les vétérans ont eu d'excellents résultats.

M. le Maire.- 3^{ème} et 5^{ème} au championnat de France. Ils vont donc au championnat d'Europe.

Mme Bailly.- Ils vont continuer leur progression.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

7. Marché de travaux

a- Désamiantage et démolition de bâtiment

M. le Maire.- Ce rapport n'est pas à voter, c'est pour information parce que nous sommes largement en dessous de ce qui était prévu. C'est la démolition de l'ancienne MJC.

"Une consultation d'entreprises a été engagée récemment en procédure dite "adaptée" afin de réaliser les travaux de désamiantage et démolition du bâtiment préfabriqué de l'ancienne MJC, situé Place de l'Amitié."

Nous allons construire une deuxième série de garages car nous avons encore une grosse demande. Ils seront aussi bien à la vente qu'à la location, cette fois. On devrait en faire 18, sachant que les 22 premiers sont tous vendus.

"Comme expliqué lors de la précédente séance, cette opération permettra ensuite de réaménager le secteur, de construire une vingtaine de nouveaux garages qui seront pour la plupart en location, de réaliser également un petit parking de proximité et de courte durée.

La dépense sera imputée sur les crédits du budget annexe « Champa-Immo ».

La mise en concurrence pour la démolition s'est achevée le 29 juin et les montants sont bien inférieurs à ceux prévus. C'est pourquoi une délibération n'est plus nécessaire dans la mesure où le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour signer des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € H.T.

Mais pour votre information, trois entreprises ont répondu à la consultation, et c'est l'entreprise ARCHES Démolition qui est retenue pour 45 900,00 € H.T."

Le suivant était à 63 000 € et celui d'après à 67 000 €, donc largement plus haut. Cela nous va bien.

ARCHES Démolition nous a déjà démolit les préfabriqués sur la Champagnolaise. Ils travaillent tout à fait correctement, dans les règles de l'art et rapidement.

"Le plan de retrait amiante va être déposé courant juillet auprès de l'Inspection du Travail et les travaux se dérouleront à l'automne sur une période d'environ 6 semaines."

M. Duprez.- Monsieur le Maire, par rapport à la MJC, la Maison des Jeunes et de la Culture a drainé la vie champagnolaise pendant quelques décennies. Je pense que nous sommes quelques-uns à avoir profité largement des animations et des clubs qui étaient en place. Serait-il possible – et ce serait souhaitable –, avant que la MJC soit détruite, de faire une soirée spécifique ou de faire un livre spécial autour de la MJC qui a tout de même animé la ville pendant au moins 40 ans, si ce n'est plus ?

M. le Maire.- Une soirée spéciale...

Mme David Rousseau.- Il y a déjà eu, à Champa'Loisirs, une soirée spéciale.

M. Duprez.- C'est une idée d'anciens de la MJC dont je fais partie.

M. le Maire.- J'y suis allé et je n'en garde pas un souvenir extraordinaire.

M. Duprez.- J'en garde un excellent souvenir.

M. le Maire.- Quelques parties de ping-pong, un film sur Les Beatles.

M. Duprez.- C'est déjà ça !

Au travers de photos qui ont pu se faire à l'époque, on pourrait faire une expo-photo sur

la MJC ou des choses comme cela.

M. le Maire.- On va regarder ce qu'on a sur la MJC aux archives.

M. Duprez.- Je pense que ce ne serait pas inintéressant.

M. le Maire.- Mais de-là à prévoir là-bas une soirée...

M. Grenier.- Il ne faudrait pas que chacun reparte avec un morceau !

M. Duprez.- Ce n'est pas le mur de Berlin !

M. Pernot.- C'est surtout de l'amiante.

M. Duprez.- Beaucoup de photos ont été faites. Il serait bien de les regrouper pour en faire une expo.

M. le Maire.- On va regarder ce qu'on a sur la MJC.

M. Duprez.- Merci pour les anciens de la MJC.

M. le Maire.- Je suis peut-être arrivé trop tard, c'était la fin, elle était déjà déclinante.

M. Pernot.- Elle a mis du temps à mourir !

M. le Maire.- C'était une information ; elle va tomber cet automne.

b- Aménagement de la zone « Sur Valières »

M. le Maire.- Il s'agit là d'une délibération du Conseil.

"Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée pour l'opération suivante : Aménagement de la zone « Sur Valières ».

Il s'agit de procéder à la viabilisation de cet espace d'environ 60 000 m² en limite nord-ouest de la ville, entre la rue Gédéon David, le lotissement des Gravières et la RD N° 5.

Les travaux seront décomposés en trois lots : Lot 1 - Terrassements Réseaux Humides, Lot 2 – Voirie Espaces Verts et Lot 3 – Réseaux secs. Ils sont également divisés en une tranche ferme qui sera exécutée immédiatement et une tranche ferme qui sera effectuée en 2019."

Sachant qu'elles vont probablement se faire dans la foulée puisque nous avons déjà les deux tiers des parcelles qui sont réservées.

"Après analyse des offres en fonction des critères d'attribution (Valeur technique des prestations pour 60 % et Prix des prestations pour 40 %), les entreprises retenues sont les suivantes :

	Entreprise retenue	Montant H.T. Tranche ferme	Montant H.T. Tranche conditionnelle	Total
Lot 1	A. RUSTHUL TP	438 652,50 €	141 300,00 €	579 952.50 €

Lot 2	SJE	174 731.90 €	75 978.00 €	250 709.90 €
Lot 3	SBTP	81 748.20 €	43 371.00 €	125 119.20 €
Total général		695 132.60 €	260 249.00 €	955 781.60 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe « Lotissement sur Valières ».

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les marchés de travaux avec les entreprises retenues et selon les conditions énoncées, concernant l'aménagement de la zone Sur Valières. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires."

Sur le lot 1, nous avons deux offres et l'offre de A. Rusthul était bien devant la deuxième. Sur le lot 2, nous avons eu trois offres, Eurovia, Eiffage et SJE et c'est :

Premier : SJE,

Deuxième Eurovia,

Troisième : Eiffage.

Pour le lot 3, SBTP a été la seule offre reçue mais qui était largement en dessous de l'estimation sur ce lot.

L'estimation au global était à 985 000 € HT et nous en avons pour 955 000 €, soit 30 000 € en dessous de l'estimation. Avant, les estimations étaient un peu surfaites. Maintenant, on a plus tendance à coller au prix du marché, il n'y a donc plus les écarts que l'on pouvait trouver il y a encore quelque temps.

Vous avez le plan au dos, il mérite quelques explications.

(Désignation des tranches par M. le Maire sur le plan)

En ce moment, nous en sommes au dossier « Loi sur l'Eau » qui a été déposé. On nous demande quelques compléments. Cela devrait s'arranger d'ici peu.

Il nous reste un terrain à signer chez le Notaire. J'y vais la semaine prochaine, c'est le terrain Marescot. Suite au décès de Madame Marescot, il y a toute la succession à faire auparavant. Et puis les indemnités de frais d'exploitation avec l'agriculteur. Tout sera signé la semaine prochaine et nous aurons tous les terrains pour attaquer ce lotissement dès que nous aurons l'autorisation.

Y a-t-il des questions ?

M. Pernot.- Le deuxième sur le lot n° 1 était à combien ?

M. Laithier.- Sur le lot 1, le deuxième avait mal rempli son offre puisqu'au lieu de remplir la tranche conditionnelle, il avait chiffré une variante à la place. Ce qui fait qu'il était à 500 000 € de plus.

M. le Maire.- Si on la rectifie, on est à combien ?

M. Laithier.- Sur la tranche ferme, A. Rusthul était à 438 et Bénétruy était à 515.

M. Pernot.- Si je précise cela, c'est parce que j'entends bien que le choix se fasse sur le lot n° 1, sur Rusthul, mais lorsqu'il n'est pas pris, il se débat en annonçant que ceux qui le précédent font des offres anormalement basses.

Là, en l'occurrence, c'est très bien.

M. le Maire.- Il est 100 000 € plus bas.

M. Pernot.- C'est pour dire que, sur certains marchés, lorsqu'il est en tête, tout le monde s'accorde à dire que c'est normal. Lorsqu'il n'est pas en tête, il laisse parfois entendre que ce sont des offres anormalement basses.

Cela ne me gênerait pas si c'était uniquement dans le giron local, mais quand cela passe dans le giron départemental, cela devient plus gênant. C'était une remarque au passage.

M. le Maire.- La deuxième offre était celle d'un groupement Bugada-Bénétruy.

M. Pernot.- Je ne conteste pas le choix qui a été fait. Mais il faudra aussi lui rappeler que, de temps en temps, ses offres peuvent être anormalement basses quand il gagne.

M. le Maire.- C'était un peu plus serré sur le trois. Il y avait une fourchette de 250 000 à 280 000.

M. Laithier.- 250 / 258 / 288.

M. Pernot.- Je disais cela avec humour.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions concernant ces marchés de travaux ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

8. Ventes de terrains

M. le Maire.- "Lotissement Les Louaitaux

La Ville de Champagnole a procédé aux travaux de viabilisation des 10 parcelles du lotissement Les Louaitaux. Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant de ce lotissement :

Lot	Acquéreurs	Surface
1	Monsieur SELLIER Benoit et Madame MARAUX Audrey	1 153 m ²

Le prix de vente est de 35.00 € HT le m², au lieu de 40 € HT pour la plupart des lots Ce prix est inférieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 46,00 € HT le m². Il convient de passer outre cet avis, considérant l'intérêt public de cette opération et la politique de l'habitat de la ville qui vise à présenter une offre attractive en vue d'accueillir de nouveaux ménages. De plus, seulement 43 % de la surface de la parcelle est constructible.

La TVA s'appliquera selon les règles en vigueur."

C'est l'avant-dernier que nous vendons, sachant que tout est réservé. Le permis de construire est déjà déposé.

Je vous rappelle qu'à Champagnole, on meurt deux fois plus qu'on naît. Il faut donc absolument amener des gens de l'extérieur. Grâce à cela, dans notre politique sur l'habitat, on arrive à maintenir la population.

C'est la parcelle du bas qui comprend un emplacement réservé, qu'il n'a donc pas le droit d'occuper. C'est une partie inconstructible à cause des risques d'inondation.

(Présentation des parcelles sur le plan par Monsieur le Maire)

"Lotissement Rue de la Liberté

Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle cadastrée Section AH n° 545 d'une surface de 1 421 m² à Monsieur El Haddad Najim.

Le prix est de 40,00 € HT le m² auxquels s'ajoute la TVA selon les règles en vigueur. L'évaluation du service des Domaines est de 30,00 € le m²."

Il envisage de mettre très certainement deux maisons.

Tout a été vendu à 40 €/m².

"Pour information, il ne reste qu'un lot à céder dans chacun de ces lotissements et des contacts avec des acquéreurs sont en cours.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces cessions de terrains selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

"Vente de terrain à M. Mme Stéphane Nanni :

Par délibération en date du 27 septembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé à l'unanimité la cession à M. et Mme Stéphane Nanni d'un terrain en limite de leur propriété. Pour rappel, il s'agissait d'une surface de 1 650 m², en talus boisé et inconstructible, issue des propriétés communales cadastrées section AK n° 120 (sur le territoire de la commune de Champagnole) et Section A n° 1061 (sur le territoire de la commune de Ney).

La transaction n'a finalement pas abouti telle qu'elle était prévue et de nouvelles discussions ont été engagées pour augmenter la surface à céder. À présent, et comme cela apparaît sur le plan joint, la surface est de 3 955 m², toujours issue des mêmes parcelles, et que la ville n'entretient pas.

Compte tenu de l'état des lieux et du caractère inconstructible, la valeur vénale estimée par le service des Domaines s'élève au total à 1 185 € pour ce bien, montant proposé pour la cession.

Suite à l'avis favorable de la commission Urbanisme et Développement Durable, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession à M. Mme Nanni des parcelles AK 120p et A n° 1061p, d'une surface de 3 955 m² au prix de 1 185 €. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires. Il convient également de se prononcer sur l'annulation de la délibération du 27 septembre 2017 à ce sujet."

C'est du talus, il n'y a donc rien à en faire.

Monsieur Nanni est venu me trouver pour me dire qu'il prenait le reste, sachant que c'est inconstructible, qu'il n'en fera donc jamais rien. Avant de lui répondre favorablement, nous avons consulté les voisins, ceux qui habitaient autour, pour leur demander s'ils étaient intéressés. Ils nous ont dit que non.

"Vente à M. Boivin et Mme Cooper : précision

Par délibération en date du 26 octobre 2017, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la cession du terrain BD 744p à M. Boivin et Mme Cooper, terrain limitrophe à leur propriété rue des Sablières. L'acte est en cours d'établissement par le notaire et sera signé très prochainement. Toutefois, il convient d'apporter la précision suivante : il a été convenu que la cession s'effectuait selon un prix identique à la vente du terrain principal. Il convient donc de préciser qu'il s'agit du prix de 39 € TTC le m² et non HT."

À l'origine, le terrain était vendu TTC. M. Boivin et Mme Cooper sont venus me voir pour me dire que ce n'était pas ce qui avait été décidé. C'était TTC et non HT vu que c'était au même tarif que l'autre. L'écart était faible mais ce qui a été dit est dit. Ce n'est donc qu'une histoire de TVA.

Y a-t-il des questions ? Non.

Vente de terrain à Monsieur Nanni, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Vente de terrain à Monsieur Boivin et Madame Cooper à 39 € TTC, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

9. Convention avec Véolia : Contrôle des poteaux incendie

M. le Maire.- C'est une mauvaise nouvelle.

"Suite à un changement réglementaire, les services du S.D.I.S. n'assurent plus comme auparavant un contrôle gratuit des poteaux incendie des communes. Toutefois, ce contrôle est obligatoire ; cette maintenance préventive des points d'eau incendie consiste en un contrôle fonctionnel et des mesures de Débit/Pression selon des normes précises. C'est un aspect important de la responsabilité de la commune en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.).

La ville de Champagnole dispose de 152 poteaux incendie alimentés par le réseau de distribution publique d'eau potable.

Il est proposé de conclure une convention avec la société Véolia Eau pour effectuer cette prestation de vérification des poteaux selon le prix unitaire de 37,00 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention de prestation entre la ville de Champagnole et la société Véolia Eau selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Le contrôle se fait tous les combien par poteau ?

M. Delfau.- C'est tous les deux ans et on fait la moitié chaque année.

M. le Maire.- Monsieur le Président du SDIS ?

M. Pernot.- C'est réglementaire.

M. le Maire.- C'est donc tous les deux ans, par moitié tous les ans. Cela va donc nous coûter un billet de 20 000 € tous les ans pour le contrôle des poteaux incendie. Et nous n'avons pas le choix !

Y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- Pourquoi 20 000 € ?

M. le Maire.- C'est pour deux ans. Je me suis trompé ! C'est 2 800 € par an.

M. Duprez.- J'ai un petit problème avec l'article 7 sur la variation des prix. Il y a une formule que je ne comprends pas et, dans la formule, il y a des termes non précisés. J'essaie de la

comprendre depuis un petit moment et c'est passionnant !

M. le Maire.- $P = P_0$.

M. Duprez.- Jusque-là, j'ai compris. Quelle est la valeur de base ?

M. le Maire.- Il y a 0,10 qui est la valeur de blocage mais il n'y a pas de majoration. Tout le monde avait bien compris ?

M. Duprez.- « ICHT – Ec », je ne sais pas ce que c'est. « ICHT-Eco », je ne sais pas ce que c'est.

M. le Maire.- Ce n'est pas ICHT mais ECHT.

M. Duprez.- Un I n'est pas un E.

M. le Maire.- C'est une faute de frappe.

M. Duprez.- On ne peut donc pas signer la convention !

M. le Maire.- Ce sont des indices. Il y a donc des erreurs dans les indices. FSD2o, ce sont les frais et services divers, du mois zéro qui est en diviseur par le mois où l'on pratique la révision de prix. Ce sont des indices nationaux qui sont promulgués par les services de l'Etat.

M. Duprez.- Tout est dans la parenthèse et c'est multiplié par P_0 .

M. le Maire.- Oui, c'est la valeur de base de la rémunération, c'est donc $37. P_0$, c'est $37. P_0$. On obtient donc P qui sera multiplié par le nombre de poteaux révisés.

M. Laithier.- C'est une formule classique.

M. le Maire.- Elle n'est pas longue. Il y en a de beaucoup plus compliquées.

M. Duprez.- C'est la période du bac, c'était pour réviser !

M. le Maire.- Généralement, dans les révisions, on a 15 % de blocage et pas 10 %. C'est pour cela que ça ne m'effraie pas. J'en ai déjà vu de beaucoup plus compliquées.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

J'espère avoir apporté des précisions nettes et claires.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

10. Convention avec le Département du Jura : Passage de la fibre optique

M. le Maire.- "Dans le cadre du projet opérationnel d'aménagement numérique Très Haut Débit du territoire mené par le Département du Jura, maître d'ouvrage, il est nécessaire de conclure une convention de servitude de passage d'artères de télécommunication sur les propriétés de la commune de Champagnole.

Suite à l'avis favorable de la commission Urbanisme et Développement Durable, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Vous devez avoir la liste des rues concernées. À mon avis, il y a une régularisation parce que la Rue de Franche-Comté, pour aller à l'hôpital, c'était déjà fait. Et heureusement qu'on leur a dit parce qu'ils allaient nous amener la fibre à l'ancien hôpital !

C'est une convention que Monsieur le Président du Conseil départemental n'a pas encore signée ?

M. Pernot.- Non.

M. le Maire.- On nous demande l'autorisation pour passer sur nos parcelles et dans des rues, sachant qu'ils vont emprunter autant que faire se peut les fourreaux existants puisqu'il y a souvent des fourreaux de libres. Ils seront peut-être obligés de faire des tranchées où il n'y en a pas, donc le moins possible. Il nous faudra tenir compte de tout cela dans notre programme de travaux des années à venir. Ce serait bête de faire un tapis d'enrobé tout neuf et que le Département arrive derrière pour nous faire une tranchée. Aussi belle soit-elle, ça reste une tranchée.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Nous serons tous reliés au haut débit dans quel délai ?

M. le Maire.- Si le Président veut répondre...

M. Duprez.- C'est une question qui m'a été posée.

M. le Maire.- Pour l'instant, je vous propose uniquement de délibérer sur l'endroit où on nous demande pour pouvoir passer.

M. Duprez.- J'ai bien compris.

M. le Maire.- C'est tout ce que j'ai à vous répondre, Monsieur Duprez.

M. Pernot.- Il faut rester prudent en la matière. De fausses annonces n'amènent jamais rien de bon. Aujourd'hui, on a un programme qui s'est construit sur l'ensemble du département du Jura depuis 2015, contrairement à ce qui était prévu initialement et qui ne devait concerner que trois secteurs : Dole, Lons et Les Rousses. On a transformé cela pour que ce soit accessible au plus grand nombre. Aujourd'hui, tout le secteur est concerné. La communauté de communes va signer, avec le Département du Jura, une convention de sorte que tout habitant du territoire puisse bénéficier, comme le souhaite le Président de la République, d'un niveau de débit suffisant pour aborder l'évolution numérique à venir d'ici 2021.

Je répète bien : comme le Président l'a dit, et c'était d'ailleurs avant qu'il le dise puisqu'au début, il parlait du tout numérique pour tout le monde en 2021. Ils se sont rapidement rendu compte que c'était infaisable. Aujourd'hui, on parle d'un niveau de débit satisfaisant pour pouvoir aborder ces nouvelles technologies.

Ce qui veut dire qu'un certain nombre de villages bénéficient de la montée en débit, d'autres bénéficient de la fibre et les deux technologies seront construites parallèlement sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes pour satisfaire l'objectif que tout le monde bénéficie d'un niveau de débit satisfaisant d'ici 2021.

M. Duprez.- Qu'est-ce qu'un niveau de débit satisfaisant ?

M. Pernot.- C'est ce qui vous permet de bénéficier des technologies actuelles. C'est-à-dire, grosso modo, avoir un bon usage avec votre ordinateur et un bon usage avec la télé numérique.

Parallèlement à cela, se développent des services pour permettre aux entreprises de bénéficier du très haut débit pour celles qui le désirent.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Vous allez d'ailleurs recevoir Juramag dans vos boîtes aux lettres ; il explique largement ce programme sur l'ensemble du département.

M. le Maire.- Merci, Monsieur le Président, pour ces informations.

Y a-t-il d'autres questions ?

En ce qui concerne l'autorisation de passage dans nos rues et sur nos parcelles tel qu'exposé, sachant que vous avez la liste, qui est contre ?

Qui s'abstient ? Merci.

11. Droit de Prémption Urbain : délégation de la Communauté de Communes

M. le Maire.- "Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 211-1 à 2, L. 213-2 à 3, R. 211-2 à 4,

Considérant que le Droit de Prémption a été transféré de plein droit à la communauté de communes suite à la prise de compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

ENTENDU que la communauté de communes peut déléguer aux communes membres tout ou partie de ce droit de prémption, cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordées à l'occasion de l'aliénation d'un bien qui, dans ce cas, entre dans le patrimoine du délégataire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mai 2018, conservant les zones instaurées en DPU par les communes avant le 1^{er} janvier 2018, soit les zones U et AU pour la commune de Champagnole."

Un petit rappel. C'est toute la zone industrielle et commerciale.

Ce qui signifie que l'on reprend le droit de prémption sur les autres secteurs. Ce n'était pas à la Com'com d'aller préempter pour élargir un virage ou racheter une maison à démolir si on souhaite faire des rectifications quelconques au centre-ville ou dans un quartier de la ville où la Com'com n'a pas compétence. La Com'com assure la compétence économique, ce sont donc uniquement les zones économiques qui sont concernées où la Com'com garde la compétence.

"Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mai 2018, rétrocédant une partie du Droit de Prémption aux communes, et notamment les zones UAa, UAb, UB, UC, UD, UDai, 1AU, 1AUqe, 1AUE, 1AUi, UE pour la commune de Champagnole, ce qui signifie que la communauté de communes conserve un droit de prémption pour les zones relatives à l'économie,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de missions complémentaires,

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que le Maire doit rendre compte à l'assemblée communale des décisions prises au titre des délégations du Conseil municipal, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Il est proposé au Conseil municipal :

D'accepter la délégation partielle de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura afin que la commune continue à exercer le droit de prémption urbain dans les zones établies ci-avant,

De donner délégation au Maire jusqu'à la fin du mandat pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil municipal.

NB : la délégation du Conseil municipal au maire pour exercer le droit de préemption était déjà en vigueur (délibération du 16 avril 2015)."

On reprend le droit de préemption que vous m'avez déjà délégué de 16 avril 2015.

Y a-t-il des questions ou ai-je été suffisamment clair ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

12. Participation classe de découverte Ecole Jules Ferry

M. Grenier.- "L'école Jules Ferry a organisé une classe découverte au centre sportif de Bellecin du 23 au 27 avril 2018. Vingt élèves champagnolais de la classe de CM2 y ont participé.

Pour rappel, en la matière, une aide financière est attribuée sous forme d'une prise en charge partielle de la facture, correspondant à 25 % du coût du séjour (hors transport). Ce coût était de 248 € par élève, soit un total de 4 960 € et une participation de la commune de 1 240 €.

La commission Vie scolaire et périscolaire réunie le 28 mai dernier a donné un avis favorable à cette participation financière.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver cette prise en charge financière selon les conditions énoncées."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour eux.

M. le Maire.- Je vais juste amener une petite réflexion. C'est-à-dire qu'on met une petite rallonge sur une somme qu'on leur a déjà donnée. Les 4 960 €, c'est sur la dotation communale à l'école.

M. Grenier.- Il y a aussi une participation des enfants et une participation de l'association de parents.

M. le Maire.- D'accord.

Il y a une petite lettre signée. Ce n'est donc pas un courrier anonyme, puisqu'on reçoit parfois des courriers anonymes à la mairie.

« Nous sommes des élèves de la classe de CM2 de l'école Jules Ferry. Nous sommes partis en classe verte à Bellecin du 23 au 27 avril. Nous avons fait plusieurs activités : escalade, courses d'orientation, golf, rappel, VTT, accrobranche et tir à l'arc. Nous avons passé un excellent séjour. Nous vous remercions pour la subvention que vous nous avez accordée et qui nous a aidés à partir en classe de découverte. Les élèves de la classe de CM2 de Jules Ferry. » Lettre signée de la main de chaque élève.

Ils sont fort sympathiques, ces petits jeunes, de nous avoir adressé un courrier ! Nous donnons donc volontiers une subvention.

M. Duprez.- Ceux qui ne feront pas de lettre de remerciement n'auront donc plus de subvention ! C'est bien sûr de l'humour.

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

13. Attribution de subventions

Mme David-Rousseau.- "Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 19 juin 2018, ont étudié diverses demandes de subventions et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2018	Montant 2017 pour rappel
FAVEC 39 (Conjoints survivants)	600 €	600 €
ASAPA 39	300 €	300 €
Les Amis de la Maison de Retraite de l'Hôpital	1 000 €	1 000 €
Secours Catholique	400 €	400 €
ACSDAF (Détenus et accueil familles)	100 €	100 €
Valentin Haüy	80 €	80 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions."

Les propositions 2018 sont identiques à celles de 2017.
Est-ce que vous avez des questions sur les associations ?

M. Duprez.- L'ASAPA 39 ?

Mme David-Rousseau.- L'ASAPA 39 intervient depuis 2014 auprès des résidents d'EHPAD et du long séjour à l'hôpital. Elle intervient pour des achats pour améliorer le confort et il y a également des prestations de gymnastique, de douceur et de bien-être.

M. Dussouillez.- Et Valentin Haüy ?

Mme David-Rousseau.- Valentin Haüy est une association qui accueille des personnes en situation de handicap visuel et celles menacées par la malvoyance ou la cécité. Elle est basée à Lons-le-Saunier.

Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

M. le Maire.- Merci.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

14. Demande de subvention Leader

M. Tissot.- "La Ville de Champagnole est propriétaire des bâtiments de l'ancienne école des Castors rue Léon Blum, inoccupés depuis plusieurs années.

Par ailleurs, des contacts ont eu lieu avec M. Olivier Jensterle, gérant de la société Electro-

Services 39, qui répare et recycle les appareils électroniques et de petit électro-ménager. M. Jensterle manque actuellement d'espace pour cette ressourcerie, et il est envisagé de lui louer à partir de l'automne 2018 un des deux bâtiments des Castors, celui le plus en retrait du carrefour Jaurès/Blum.

Quelques travaux d'aménagements sont nécessaires (chaudière, sanitaire, revêtements), pour un montant de 28 000 € HT. S'agissant d'un projet de ressourcerie, un financement à hauteur de 80 % au titre des crédits FEADER peut être sollicité dans le cadre du plan LEADER. Le plan de financement serait donc le suivant :

Montant de l'opération : 28 000 €

Union Européenne, crédits FEADER (programme LEADER) : 22 400 €

Ville de Champagnole (fonds propres) : 5 600 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et le plan de financement prévisionnel. Vous voudrez bien autoriser le Maire à solliciter la subvention FEADER/LEADER et à signer toutes les pièces nécessaires."

Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Je vais apporter quelques précisions.

C'est le deuxième bâtiment des Castors, celui qui est le plus contre les Louataux. Le premier est en mauvais état, il a été en partie brûlé. Concernant le deuxième, des contacts avaient été pris il y a quelque temps, on avait travaillé sur un dossier pour faire une MAM, une maison des assistantes maternelles. Trois assistantes maternelles étaient venues me trouver, elles cherchaient un bâtiment et on avait regardé pour retaper ce bâtiment et faire éventuellement quelque chose là-bas. Depuis des décennies – et j'étais le premier à le dire –, on ne met rien dans ces bâtiments parce qu'un jour, il faudra les raser. Il se trouve que, le premier, le jour où on fait un rond-point à cet endroit, il faudra le raser. Mais le deuxième ne gêne pas.

Suite à ces discussions qui ont duré six mois, à peu près, avec ces trois assistantes maternelles, le dossier a capoté puisque, finalement, elles n'étaient plus que deux.

Au départ, on était parti sur la Trésorerie et après sur ce bâtiment qui peut très bien être occupé. Il est en bon état, les fenêtres sont en double vitrage. Il suffit de remettre une chaudière à gaz et deux ou trois bricoles pour que ce soit reparti. Donc pourquoi ne pas l'utiliser ? Il y a épais de laine de verre sous le plafond, il est doublé, sachant qu'on n'a pas la nécessité de le raser dans un futur proche. Il ne gêne pas du tout.

Entre-temps, Monsieur Jensterle, il y a quelque temps, est venu me voir. Il a monté, dans un des commerces de l'office HLM sur la route de Crotenay, un magasin de réparation de petit électroménager. Je le connaissais un peu parce que nous avons déjà conventionné avec le SICTOM afin qu'il puisse faire de la récupération à la déchetterie, pour qu'il vienne s'alimenter en pièces et petits matériels s'il le souhaitait à la déchetterie.

Vu l'ampleur du phénomène de ce qui se jette et qui est encore en bon état, Monsieur Jensterle nous a demandé si nous avons un autre local pour faire une vraie ressourcerie qui serait subventionnée par le Feader dans le cadre des fonds Leader. Il voudrait faire une partie ressourcerie et une partie réparations parce que la ressourcerie ne nourrit pas bien son homme, il faut donc aussi qu'il travaille.

Il se trouve que dans le cadre de Leader, il y a cette ligne dans le développement durable. Ce ne serait donc pas la peine de demander des subventions à l'ADEME qui en donne également pour une ressourcerie. Ce serait subventionné à plus de 80 % et, en France, c'est interdit.

Il s'agirait donc de tenter l'aventure d'une ressourcerie à Champagnole en collaboration avec le SICTOM et le SYDOM du Jura. C'est également jumelé avec un atelier de réparation de petit électroménager.

Il est vrai qu'il y a beaucoup de gens qui ne savent plus faire des réparations. Ce serait donc pour développer cet atelier de petites réparations car il est vraiment trop à l'étroit et il a énormément de demandes.

M. Duprez.- Cela fait quelle surface ?

M. le Maire.- C'est deux salles de classe, donc à peu près 150 m². Ce serait une salle de stockage et une salle d'exposition.

M. Duprez.- Il n'y aura rien à l'extérieur ?

M. le Maire.- Rien ! Une salle de stockage-réparations et une salle de ventes.

M. Duprez.- Il ne faudra pas qu'il oublie de sécuriser son bâtiment.

M. le Maire.- Il a déjà des alarmes. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Grenier.- Et la MAM, c'est tombé à l'eau ?

M. le Maire.- Elles ont abandonné.

Je mets la demande de subvention au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

15. Rémunération des animateurs saisonniers

M. Grenier.- "La Commission Jeunesse, Événementiel, réunie le lundi 28 mai 2018, a émis un avis favorable à la proposition de modification, à compter de l'année 2018, du niveau de rémunération des animateurs saisonniers comme suit :

	Année 2016	Année 2018
Animateur titulaire B.A.F.A	51 €	56 €
Animateur stagiaire B.A.F.A.	42 €	46 €
Animateur non diplômé	37 €	40 €
Animateur exerçant les fonctions de directeur adjoint	52 €	57 €
Directeur, B.E. STAPS	57 €	62 €
Vacation nuit	23 €	25 €
Animateur stagiaire bourse B.A.F.A.	21 €	23 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la rémunération des animateurs saisonniers telle que présentée."

L'idée était de donner un petit coup de pouce à ces rémunérations qui sont très basses. C'est un prix à la journée et les personnes sont un peu corvéables à souhait, avec des journées un peu élastiques. C'est à l'initiative du Maire qui souhaitait voir remonter un peu ces petites rémunérations.

M. le Maire.- J'ai été moniteur de colonie de vacances en 1976, j'ai touché 80 F, soit 13 €. Avec les acomptes que j'avais pris, ils m'ont donné 10 francs (1,50 €) ! Mais on était heureux, on passait un bon mois. On travaillait 24 / 24 h avec un seul jour de congé.

Mme David-Rousseau.- En étant déclaré deux heures par jour.

M. le Maire.- Je ne sais pas comment nous étions déclarés, mais nous étions sans diplôme.

On leur remettait 1 € tous les ans, on va mettre 5 € d'un coup.

M. Grenier.- Il faut savoir que cela rend tout de même un petit peu plus attractifs ces postes où nous avons besoin de personnes qui tiennent un peu la route.

M. Duprez.- C'est de l'argent bien gagné.

M. Grenier.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

16. Bilan d'activités 2017 Champ Loisirs

M. Grenier.- "Le bilan d'activités 2017 du service Champa Loisirs (document joint) a été examiné par les membres de la commission Jeunesse Événementiel réunis le 28 mai dernier. Il retrace l'activité du secteur jeunesse, les accueils de loisirs et périscolaire, les manifestations, etc.

Ce rapport sera présenté au Conseil municipal et il conviendra d'en prendre acte. »

Vous l'avez tous lu. On peut le feuilleter ensemble rapidement. Cela commence par l'organigramme, les différents secteurs d'activité. Maintenant, vous connaissez bien ce type de rapport puisqu'on le présente tous les ans. Il n'y a pas de très grande nouveauté. Il y a toujours des petits commentaires sur les fréquentations. Il retrace toutes les activités et l'animation dans l'année au niveau du périscolaire.

Je vais lire un document que nous avons préparé par rapport à ce bilan :

"ALSH CHAMPA'LOISIRS (PETITES VACANCES SCOLAIRES)

La fréquentation est globalement stable pendant les petites vacances scolaires avec une augmentation des effectifs aux vacances de février (67 enfants en moyenne) et de novembre (83 enfants en moyenne).

CHAMPA'LOISIRS D'ETE

Une baisse de fréquentation des séjours labellisés «Champa'Sports » avait été constatée en 2016 ainsi que la nécessité de faire évoluer le contenu des activités du Centre Aéré."

Il y avait un essoufflement bien marqué, avec des camps annulés faute de participants, ou encore des enfants qui participaient à plusieurs camps. Ce n'était pas gênant mais ce n'était pas le but puisqu'il s'agissait de proposer des camps à un maximum d'enfants. De plus, à peu près 50 % des enfants étaient issus de la communauté de communes et pas forcément de Champagnole. On a donc souhaité changer les choses.

"Aussi, pour l'été 2017, Champa'Sports et le Centre Aéré ont été fusionnés en une seule structure dénommée « Champa'Loisirs d'été » pour regrouper au sein d'un même programme les activités de plein air, de loisirs, de séjours, de sorties en vue d'offrir plus de lisibilité pour les familles et les enfants et de conquérir de nouveaux publics.

La fréquentation pour juillet et août a été en augmentation avec une moyenne de 104 enfants en juillet et 76 en août avec la participation de :

- 22 enfants à Ounans du 10 au 13 juillet

- 11 enfants à la Base de la Roche du 17 au 18 juillet
- 37 enfants à la Base de Bellecin du 24 au 28 juillet
- 14 enfants à la Base de la Roche du 24 au 25 août

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

La fréquentation des 4 accueils périscolaires est en augmentation avec 28 315 présences réalisées le matin et le soir (23 224 en 2016) et 18 105 présences réalisées sur le temps du midi (16 209 en 2016). "

Les chiffres progressent régulièrement, avec de plus en plus d'élèves qui, dès le plus jeune âge, fréquentent la garderie, la cantine le midi, avec des amplitudes complètes sur la journée très importantes où les enfants sont toute la journée en collectivité.

"CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

En raison de la démission du maire en titre, un nouveau maire enfant a été élu le 11 octobre 2017.

Les membres du Conseil municipal Enfants ont réalisé plusieurs projets (char de carnaval, concours de hand spinner, tournoi de balle aux prisonniers, champa'trott, atelier de Noël et parade) et ont participé à plusieurs rendez-vous municipaux (vœux du maire, cérémonies de commémoration).

L'élection du prochain Conseil municipal aura lieu en octobre 2018."

Mme David-Rousseau.- Il y aura un nouveau mandat à la rentrée. La balle aux prisonniers aura lieu la semaine prochaine. Champa-trott aura lieu en même temps que le championnat d'Europe de voitures à pédales.

"JEUNESSE ET VIE QUOTIDIENNE

- 37 jeunes ont participé à des sorties organisées ponctuellement pendant les petites vacances scolaires,

- une bourse Projet Jeune a été attribuée pour le 4L Trophy,

- 4 bourses BAFA ont été attribuées,

- une action de Prévention Routière, organisée le 14 novembre 2017, a mobilisé 310 élèves des collèges des Louataux, Jeanne d'Arc et du lycée Paul-Emile Victor."

Comme le 4L Trophy ne rencontre pas un grand succès au sein de notre Conseil municipal, nous avons décidé de n'en financer qu'un seul par an et d'être très rigoureux sur le choix des candidats. Nous avons entendu les quelques commentaires.

"SECTEUR EVENEMENTIEL

Plusieurs temps forts ont été organisés avec un large public :

Les animations événementielles : carnaval, show mode, estivales, hivernales.

Les manifestations culturelles : Festival de Théâtre, Fête de la Musique, Festival de Jazz."

J'en profite pour redire que nos personnels sont complètement investis sur ces événements.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Tbatou.- J'ai une question concernant Champa'Loisirs. Avant, il existait Champa'Ados et plus maintenant, pourquoi ?

M. Grenier.- Cela existe encore sur le temps des vacances scolaires. Ce sont des petites sorties qui sont proposées.

Mme Tbatou.- Pourquoi est-ce que ce n'est pas sur le temps de l'été, des grandes

vacances ?

M. Grenier.- Je pense que cela existe toujours.

Mme Tbatou.- Non, j'ai fait la demande et on m'a dit qu'il n'y avait rien.

M. Grenier.- Je ne sais pas trop te répondre. Je ne sais pas quelle est la limite d'âge pour l'inscription sur Bellecin et Ounans.

Mme Tbatou.- Je parlais des activités à la journée.

M. Grenier.- Pour moi, cela existe. Tu penses à des ados de quel âge ?

Mme Tbatou.- 13 ou 14 ans.

M. Grenier.- Je me trompe peut-être mais je pense que cela existe toujours.

Mme Tbatou.- J'ai posé la question, on m'a dit que non.

M. le Maire.- Je vais me renseigner et je te ferai une réponse.

M. Laithier.- L'an dernier, on a pris des enfants dont la date de naissance était 2012, donc 16 ans.

M. Grenier.- Il me semble qu'on les prend jusqu'à 16 ans. Mais j'ai un doute sur le fait qu'on organise quelque chose que pour des 16 ans, par exemple.

En tout cas, il n'a pas été décidé en commission de ne plus rien faire à ce niveau.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je crois qu'on ne met pas au vote.

M. le Maire.- Non, on doit acter que cela nous a été présenté.

17. Demande de subvention FIPDR

M. Grenier.- "Deux actions font l'objet d'une demande de financement auprès des services de l'Etat pour l'année 2018 dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La première répond à l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. C'est une action de médiation en partenariat avec l'OPH du Jura qui se déroule pendant les congés scolaires avec le recrutement de deux correspondants de nuit.

La subvention demandée est de 5 000 € pour un budget total de 39 000 €.

La seconde action répond à l'appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives. Elle s'adresse à des élèves du secondaire avec la diffusion d'un spectacle interactif sur les conduites addictives et des échanges avec des professionnels de la santé.

La subvention demandée est de 1 000 € pour un budget total de 2 700 €.

Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel réunis le lundi 28 mai 2018 ont été favorables aux deux demandes de subvention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces demandes de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la

Radicalisation. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Informations

M. le Maire.- Une petite information. Nous sommes en train de contractualiser provisoirement, pour une durée d'un an très certainement, avec l'IFAS. L'école d'aides-soignants va intégrer le bâtiment de l'ancienne école de l'hôtel de ville. Comme ils sortent de l'hôpital, je tenais absolument à ce que cette école d'aides-soignants reste sur Champagnole parce qu'elle forme 25 personnes tous les ans qui trouvent du travail à la sortie. Ils n'avaient plus de locaux. On va donc les héberger provisoirement dans l'ancienne école. Ils vont occuper trois classes qui sont côté mairie. Il y a six classes au rez-de-chaussée, plus des bureaux, des toilettes, donc tout ce qu'il faut.

Sur la deuxième partie, donc trois classes, nous allons loger provisoirement le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) qui loue une maison rue Dukinfield. Ils y sont à l'étroit et ce n'est pas aux normes. Nous allons les héberger contre rémunération le temps de trouver une autre solution qui soit plus pérenne.

A terme, nous avons toujours en vue de transférer une médiathèque dans ce bâtiment. Le temps que l'on réfléchisse et que l'on mette cela en place, durant une année, il y aura le GEM et l'école d'aides-soignants qui seront dans le bas de ce bâtiment. Sachant que la chaufferie est sous le bâtiment de l'école de musique qui est de l'autre côté. Il suffit d'ouvrir la vanne pour chauffer cet hiver. On laissera le dessus en hors gel, on ne chauffera que le bas aux températures voulues.

On n'allait pas laisser ces gens dehors ! Il aurait été dommage de perdre l'école d'aides-soignants pour une question de locaux.

M. Duprez.- Pour le GEM (Groupement d'Entraide Mutuelle), qui dépend de Saint-Michel le Haut, je suis au conseil d'administration de Saint-Michel le Haut et je suis le GEM de Champagnole. Au nom de Saint Michel le Haut et du GEM, je remercie la ville de Champagnole pour son écoute et sa réactivité par rapport aux besoins urgents de sécurité et de places qui étaient absolument nécessaires pour cette structure qui accueille près de 30 personnes régulièrement dans de bonnes conditions d'accessibilité puisque, là-bas, il y avait des escaliers assez compliqués.

M. le Maire.- Lorsque je suis allé à l'Assemblée générale du GEM, ils étaient vraiment en mauvaise posture au niveau de leur bâtiment. Je leur ai dit qu'on ne les laisserait pas tomber puisque nous connaissons les Champagnolais qui vont là-bas. Nous n'allions pas laisser ces personnes dans la peine.

M. Duprez.- Cela draine à peu près à 30 kilomètres autour de Champagnole. Merci pour eux.

M. le Maire.- Il était également très important de conserver l'école d'aides-soignants.

Les prochaines dates :

Vendredi à l'église, concernant orgue et trompette
13 et 14 juillet : fête nationale
27 juillet : cérémonie au Mont Rivel à midi.
Et tout l'été, un programme de manifestations de qualité.
Vous avez reçu un petit dépliant, vous savez donc tout.

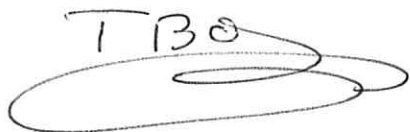
Y a-t-il des questions diverses ?

M. Duprez.- Quelle est la date du prochain conseil ?

M. le Maire.- En septembre. Partez en vacances en paix !
Comme c'est le dernier Conseil avant les vacances, il est de tradition de prendre le verre de l'amitié, y compris notre nombreux et fidèle public, notre sténotypiste ainsi que la presse écrite.
Bonnes vacances à tous et à toutes.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures.

La Secrétaire de Séance,
Rahma TBATOU



Le Maire,
Guy SAILLARD

